

M. Andre: Selon le recensement de 1971, monsieur l'Orateur, l'Alberta compte une population de 1,627,000 habitants. Il s'agit de diviser ce chiffre par 20. Ce n'est pas une opération très difficile; il suffit d'éliminer les deux derniers zéros du dividende et de diviser simplement par deux. La réponse est 81,400, soit 1,000 habitants de plus par circonscription que dans la province de Québec.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Les calculs de l'honorable député sont faux, monsieur l'Orateur, tout à fait faux.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, je donnerai volontiers des cours privés d'arithmétique à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) un peu plus tard. Pour le moment, il se trompe.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Il se trompe également au sujet de l'amendement. Tout ce que l'amendement dit, c'est que si la formule utilisée pour les provinces moyennement et peu peuplées donne à l'une d'elles un quotient électoral supérieur à celui du Québec, elle peut être considérée comme une province très peuplée. Pour ce motif, si la Colombie-Britannique obtient un siège de plus, l'Alberta n'en obtient pas. Nous nous retrouvons donc, comme la Colombie-Britannique, avec le plus fort quotient électoral du pays.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce n'est pas le cas.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, je serais heureux de déposer des chiffres, s'ils pouvaient aider le député de Winnipeg-Nord-Centre à comprendre. En fait, tous ces chiffres qu'on nous a présentés sont exaspérants pour quiconque a le moindre d'intelligence ou le sens de la justice. On nous a dit que le gouvernement mettrait au point un système qui nous donnerait un traitement de faveur, parce que nous n'avions que 20 p. 100 de la population des grandes provinces du centre. On nous a dit que cette méthode de redistribution nous assurerait un traitement un peu meilleur. Cependant, si l'on examine la formule proposée, on s'aperçoit que ce n'est pas du tout le cas.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Les libéraux sont loin d'avoir été francs et honnêtes quand ils ont déposé ce bill. Ils n'ont pas laissé aux députés la possibilité de le débattre. Ils n'ont pas permis au public de discuter de la méthode de redistribution. En fait, ils ne font qu'utiliser les arguments et les inquiétudes légitimes des députés de la Saskatchewan, du Manitoba et de Terre-Neuve pour améliorer la position du parti libéral au pays.

M. Goyer: La Saskatchewan? Merci.

M. Sharp: Merci beaucoup.

M. Andre: Que le pays et que le fédéralisme en souffrent, ils ne semblent pas s'en soucier.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Vous leur avez monté la tête à tous.

M. Andre: Si on a un commentaire à faire, qu'on parle suffisamment fort pour que je puisse l'entendre, sinon, qu'on se taise. Il faudrait s'opposer à ce bill pour plusieurs raisons. Tout d'abord, en dépit des promesses du gouverne-

Circonscriptions électorales

ment, la méthode n'a pas été assez étudiée. En deuxième lieu, cette mesure réclame une expansion illimitée de la Chambre des communes, expansion que ne veut pas le peuple canadien, j'en suis sûr. Elle nuira à l'efficacité et au bon fonctionnement de la Chambre. Elle ne servira qu'à augmenter la puissance du pouvoir exécutif du gouvernement et à diminuer l'autorité de son corps législatif.

Ce genre d'amalgame est loin d'atteindre la protection des provinces peu peuplées. En vertu de la méthode actuelle, ces provinces ont 22 p. 100 des sièges et conserveraient à peu près la même proportion. Si la méthode proposée était acceptée, la proportion des sièges tomberait à 18 p. 100 d'ici 25 ans. Cette méthode est donc loin de protéger les provinces peu peuplées. Elle est incompatible avec la sauvegarde d'une union fédérale forte.

Quatrièmement, c'est un remaniement arbitraire des circonscriptions. Avec la méthode mise au point par le gouvernement, l'Alberta et la Colombie-Britannique comptent la moyenne de population la plus considérable par circonscription. Cette méthode s'insère dans une longue suite d'initiatives qui sont pour beaucoup dans la désaffection de l'Ouest et tous les problèmes qu'elle comporte. Elle ne tient pas compte des problèmes fondamentaux d'un régime fédéral au Canada.

M. Benjamin: Comment vous y prendriez-vous?

M. Andre: Nous allons vous le dire, si vous nous en donnez l'occasion. Nous avons une multitude de propositions à présenter. Nous avons examiné le principe du bill, et tous ceux qui ont un tant soit peu de principes devraient s'y opposer.

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, les débats sur une nouvelle répartition des circonscriptions commencent toujours avec des déclarations idéologiques et théoriques.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député veut-il poser une question ou prononcer un discours?

M. Wenman: Prononcer un discours.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je croyais qu'il voulait poser une question. Pas un seul député de notre parti n'a pris la parole depuis la présentation du bill, au début de la journée, par le président du Conseil privé (M. Sharp). J'estime que notre parti devrait lui aussi pouvoir s'exprimer.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Je signale au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) que la présidence a regardé de son côté. Il n'y avait aucun député à son siège. Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) s'est levé et je lui ai accordé la parole. Le député de Fraser Valley-Ouest a la parole et il est autorisé à prononcer un discours.

M. Wenman: Merci, monsieur l'Orateur, pour cette décision très juste et équitable. Je disais donc que les discussions démarrent habituellement sur un plan idéologique et philosophique. Dans un débat sur le remaniement, on discute des intérêts du Canada. On parle d'objectivité et de droiture. Le jeu des groupes d'influence et les intérêts particuliers prennent d'habitude très vite le dessus. Nous avons apparemment sauté l'étape des théories et des nobles intentions. Au lieu de cela, nous avons été saisis d'un bill fondé sur les intérêts particuliers et l'esprit de clocher pragmatique. Il est en effet frustrant de parler du